



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D084_2026-DE

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 15 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS :

M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn.

ABSENTS :

M. CARNET Eric ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. FLEURY Christian ;
Mme MARRE Claire ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
M. ROBERT Marcel ayant donné procuration à M. NOËL Olivier.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HEUZE Jocelyn.

DELIBERATION N° 084-2026

7.5

**FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
Animation du marché estival – Taden Evènement**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2026 (n° 050-2026) décidant le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 5 000 €, auprès de l'association « Taden Evènement » pour l'organisation et l'animation du marché estival 2026 ;

VU le bilan financier présenté par l'association ;

VU l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Considérant que le déficit supporté par l'association résulte de demandes de prestations complémentaires formulées par la commune dans le cadre de sa politique d'animation estivale 2026 ;

Après en avoir délibéré ;



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité ;

1. **VERSE** une subvention exceptionnelle d'équilibre d'un montant de 1 249,55 € auprès de l'association « Taden Evènement » pour équilibrer l'organisation et l'animation du marché estival 2026 ainsi que les prestations complémentaires formulées par la commune dans le cadre de sa politique d'animation estivale 2026 ;
2. **PREVOIT** les crédits nécessaires.

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 25 septembre 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO